

jusqu'à sa jonction avec la *Sil* ou *Syl*, prend alors le nom (8) de *Limat* ou *Limmat* qu'elle retient jusqu'à son embouchure

(8) Otton, Evêque de Frisingen, qui écrivoit après le milieu du douzième siècle, [*de Gestis Frid. I. Imp. Lib. I. Cap. VIII. p. 412, apud Urstifsum inter Germania Historicos illustres T. I. Francofurti ad Manum 1670 in-fol.*] donne une étymologie singulière du nom des Allemans, *Alemanni*, & de la province particulière qu'ils habitèrent, l'*Allemannie*, en latin *Alemannia*, qui comprenoit la Souabe & la Suisse Orientale jusqu'à la Ruffe, il le fait dériver de la rivière *Lemannus* qui sort du lac de Zurich, & il prétend que c'est de cette rivière que Lucain a dit dans la *Pharsale*, (*Lib. I.*)

Deseruere cavo tentoria fixa Lemanno.

Quoique les Interprètes entendent ici le lac *Leman* ou de Genève, peut-être que la *Limat* que Walafride Strabon, Auteur du neuvième siècle, nommoit *Fluvius Lindimacus*, & qu'il plaçoit dans l'*Alamannie*, (*Vita Beati Galli, Lib. I. Cap. IV. p. 145, apud Goldastum, T. I. part. I. Alamannicar. Rer. Francofurti 1661, in-fol.*) se nommoit primitivement en langue vulgaire la *Lemat* ou le *Lemann*. Quoi qu'il en soit, la conjecture d'Otton de Frisingen est-elle plus admissible à cause du local des *Alemanni*, que celle de Servius (a) qui appelloit *Alemanni* les peuples qui habitoient sur les bords du lac *Leman* ? Un Moderne, le Philosophe *Frey* (b), prétendoit même que les Allemans, *Alemanni*, doivent leur nom au lac *Leman* ou de Genève. Walafride Strabon, que j'ai cité, se rioit [*ibid. Prolog. p. 144-145.*] de l'opinion de ses contemporains qui appelloient *Altimania*, à cause de la hauteur de la situation, *ab alto situ provincia*, le pays que les *Alamanni* ou les Souabes, *Suevi*, habitoient dans le neuvième siècle, & qui comprenoit une partie de la *Germanie* au-delà du Danube, une autre de la *Rhétie* (ou du pays des Grisons) entre les Alpes & le Danube, & une partie de la Gaule autour de l'*Are* *partemque Gallia circa Ararim* ; dans le onzième siècle on appelloit (c) encore *Araris fluvius*, la rivière de l'*Are* qui étoit proprement la séparation entre le royaume de Bourgogne - Transjurane & le Duché d'*Allemannie* ou de Souabe ; au reste, plusieurs cantons, plusieurs peuples ont dû leur premier nom aux rivières du

(a) *In notis ad 4. Georgic. Virgilii.* Voici les termes de ce Grammairien qui vivoit vers 411. *Populi habitantes juxta Lemanium lacum, Alemanni dicuntur.*

(b) *De admirandis Gallia Cap. IX, apud Plantin, Helvetia Antiqua & nova pag. 101 ; edit. Bernæ 1656 in-12.*

(c) *In pago qui Erigowe nuncupatur, quem Araris fluvius ex uno latere prætersluit & altero Renus, ce sont les termes de Hepidann, moine de Saint-Gall, dans son livre des Miracles de Sainte-Wiborade, Cap. IX. pag. 125 apud Goldastum, T. I. parte secunda Alamannicar. Rer. Hepidann écrivoit en 1071.*

dans